

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Intéressés par une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 239 chemin Cedarvale

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général de la susdite municipalité, que:

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 24 août 2021, à 19h30, via l'application mobile de vidéoconférence ZOOM, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 239, chemin Cedarvale et désigné sous le lot 2 683 979. Une inscription est nécessaire avant le 23 août à 16H00 par courriel à papillon.manon@municipalitepontiac.ca pour pouvoir être connecté à la vidéoconférence.

La dérogation vise à permettre de régulariser l'implantation d'un garage attenant à un bâtiment principal à 2 mètres de la marge latérale adjacente au lot 2 683 970 alors que la norme règlementaire pour la marge de recul latérale dans la zone 1 est de 5 mètres pour les bâtiments principaux. La disposition règlementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.1.4 du Règlement de zonage No. 177-01 et ses amendements, grille d'usage de la Zone 1.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ À PONTIAC, ce 9^e jour du mois d'août de l'année deux mille vingt-et-un.



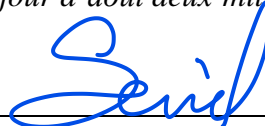
M. Pierre Said

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut sur le site internet de la Municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 9^e jour d'août deux-mille vingt-et-un.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour d'août deux-mille vingt-et-un.



M. Pierre Said

Directeur général et secrétaire-trésorier